



**Note département n°MRF 17-057 décision du 15 juin 2017  
Portant délégation de signature de la Directrice du Département du Matériel Roulant  
Ferroviaire (MRF)  
au Responsable du Groupe de soutien « Achats »**

**La Directrice du Département du Matériel Roulant Ferroviaire,**

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 1<sup>er</sup> juillet 2011 (Note Générale n° 2011-31) à la Directrice du Département du Matériel Roulant Ferroviaire par le Président-Directeur général de la R.A.T.P. ;

Décide :

**Article 1<sup>er</sup>**

De donner délégation à M. Guillaume MAES, Responsable du Groupe de soutien « Achats », à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants, pris pour les besoins de l'activité du département MRF :

1.1. - Tout acte pris lors de la passation des marchés, bons de commande, conventions et avenants éventuels.

1.2. - Marchés ou bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 418 000 euros ainsi que leurs avenants éventuels si le cumul du montant de ces derniers avec celui du marché initial ou du bon de commande initial demeure inférieur ou égal à 418 000 euros.

1.3. - Les autres conventions, ainsi que leurs avenants éventuels.

1.4. - Tout acte pris lors de la soumission aux procédures de passation de marchés et de conventions.

1.5. - Tout acte nécessaire à l'exécution des marchés, bons de commande et conventions quel qu'en soit le montant, notamment les actes d'acceptation et d'agrément des sous-traitants, les ordres de service, les décisions de réception des prestations, et les décomptes.

## **Article 2**

La présente délégation annule et remplace la note de département MRF 17-008 du 7 janvier 2016.

## **Article 3**

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière ([www.ratp.fr](http://www.ratp.fr)).

Fait à Paris, le 15 juin 2016

La Directrice du Département MRF

Sylvie Buglioni